

Letter from Mr. Bemba dated 5 January 2015

Je, soussigné, Jean-Pierre Bemba Gombo, saisis respectueusement la Chambre préliminaire de la demande suivante.

Le 16 décembre 2014, j'ai notifié le Greffier que mon conseil, M. Nicholas Kaufman, m'avait informé de son intention de se retirer; qu'ayant accepté son retrait, j'ai voulu désigner Mme Melinda Taylor comme mon avocat principal dans l'affaire Article 70. Depuis cette date, M. Kaufman ne m'a pas contacté, et, par conséquent, je n'ai pas pu lui donner d'instructions ni bénéficier de ses conseils juridiques en ce qui concerne l'affaire Article 70 (ainsi que pour les requêtes connexes).

En outre, Mme Taylor n'a pas encore été officiellement reconnue comme mon avocat. En conséquence, je ne bénéficie pas de représentation légale effective à ce stade.

Afin d'assurer que les documents déposés ou les décisions rendues ne me portent pas préjudice, je soumets respectueusement que de bonnes raisons existent pour suspendre le délai de toutes les requêtes pendantes, les réponses, les répliques dans l'affaire Article 70 jusqu'au moment où le conseil de mon choix (Mme Taylor) sera officiellement reconnue par la Cour.

La Haye le 5/01/2015.

JEAN-PIERRE
BEMBA
GOMBO